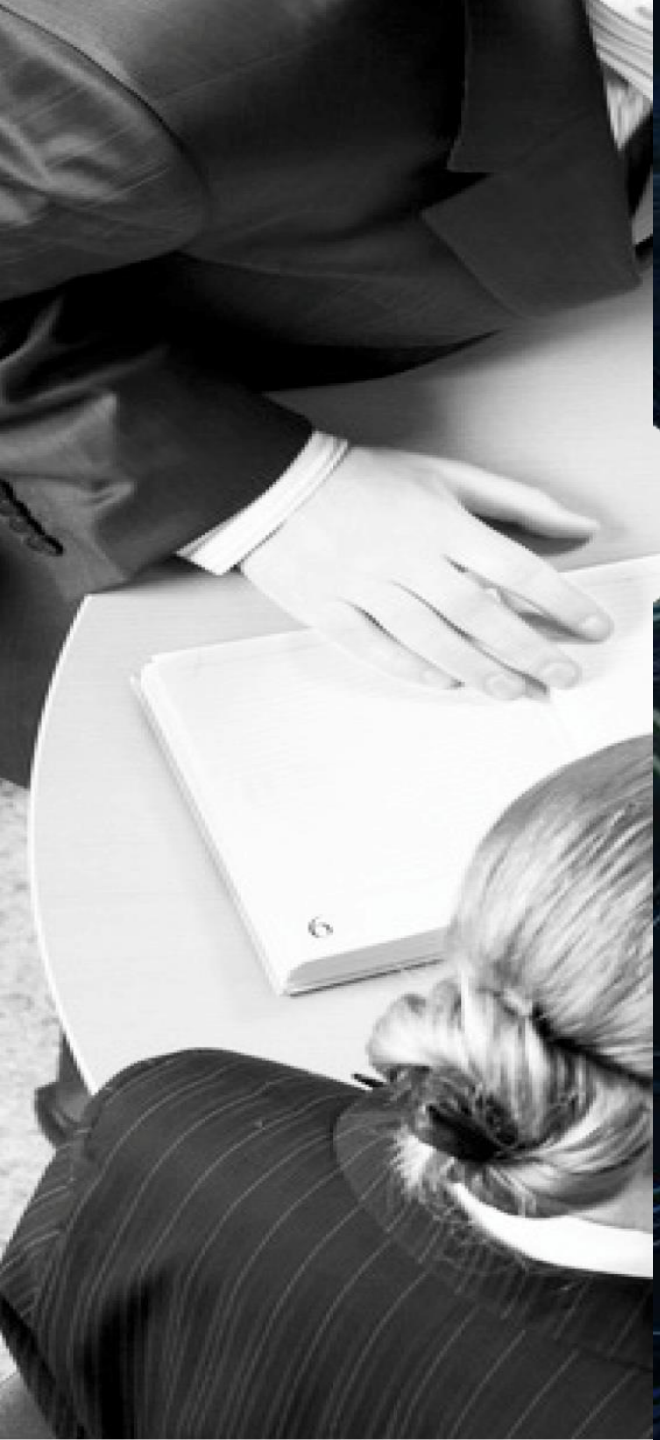

CFE CGC

SNEPIE

Syndicat National de l'Encadrement des Professions de l'Informatique et de l'Electronique

Les Mandats Syndicaux

PRÉAMBULE

Les mandats syndicaux sont des responsabilités formelles confiées à des membres d'un syndicat, leur permettant de représenter, défendre et promouvoir les intérêts des salariés au sein d'une entreprise ou d'une organisation.

Ces mandats peuvent varier en fonction de la structure et des statuts de chaque syndicat

Certains de ces mandats sont « électifs » et résultent d'une élection en entreprise, d'autres sont dits « désignatifs » et résultent d'une désignation du Syndicat d'appartenance du porteur de mandat.

Le porteur de mandat est l'intermédiaire entre les salariés et la direction il a pour but de défendre les droits et les intérêts des employés tout en favorisant un dialogue constructif au sein de l'entreprise.

Les principaux mandats au SNEPIE

- ***Elu au CSE :*** *le futur élu doit avoir été validé par le SNEPIE avant les élections professionnelles en entreprise, Il est élu par les salariés. L'élu siège au Comité Social et Économique (CSE) de l'entreprise et peut participer aux commissions.*
- ***Représentant Syndical :*** *Désigné par le SNEPIE, il est le porte parole du syndicat en entreprise auprès de la direction et des salariés : il siège en CSE au coté des élus.*
- ***Délégué syndical :*** *Désigné par le SNEPIE, il est la personne qui va négocier les accords au sein de l'entreprise il est le responsable du développement syndical au sein de l'entreprise.*
- ***Représentant de section syndicale :*** *Désigné par le SNEPIE dans le cas ou ce dernier n'est pas représentatif, il assure la vie et la pérennité de la section syndicale, il a le même rôle que le délégué syndical mais ne participe pas aux négociations.*
- ***Délégué Syndical Central :*** *Désigné par le SNEPIE, il participe aux négociations en central dans le cas d'un groupe d'entreprises, il n'a aucun lien hiérarchique avec le reste des porteurs de mandats.*
- ***Représentant de proximité :*** *Désigné par le SNEPIE et approuvé par le CSE, il facilite la communication entre salariés et direction au niveau local, ce qui contribue à un meilleur équilibre entre les attentes des employés et les décisions de la direction.*

Principaux rôles de l'Élu au CSE

- ***Représentation des salariés :*** *L'Élu est le porte-parole des salariés il transmet leurs préoccupations, suggestions et demandes auprès de la direction.*
- ***Consultation et information :*** *Il est informé des décisions économiques et financières de l'entreprise et doit être consulté sur divers aspects, comme les conditions de travail, l'organisation du travail, et les modifications pouvant affecter l'emploi.*
- ***Gestion des activités sociales et culturelles :*** *Le CSE a aussi la responsabilité d'organiser des activités sociales et culturelles, telles que des événements, des loisirs, ou des aides financières pour les employés.*
- ***Analyse des questions économiques :*** *Les Élus doivent participer à l'analyse de la santé économique de l'entreprise, examiner les budgets et s'assurer du bon fonctionnement des commissions qui peuvent être instituées, par exemple sur la formation professionnelle.*
- ***Prévention des risques :*** *Ils jouent également un rôle dans la santé et la sécurité au travail, en participant aux actions de prévention des risques professionnels.*

Principaux rôles du Représentant Syndical - RS

- ***Représentation du syndicat :*** *Le RS est le porte-parole du* ***syndicat****, il transmet ses revendications et ses remarques auprès de la direction.*
- ***Négociations collectives :*** *Le RS participe aux négociations sur les conventions collectives, les accords d'entreprise et autres questions relevant des conditions de travail, de salaire, de licenciement, etc.*
- ***Soutien dans les démarches individuelles :*** *Il aide les employés dans leurs démarches administratives ou juridiques, notamment en matière de droits du travail ou de conflits avec la direction.*
- ***Participation aux instances représentatives :*** *le RS peut siéger dans des instances comme le Comité Social et Économique (CSE) ou il portera la voix du Syndicat mais ne pourra participer directement aux votes.*
- ***Promotion du dialogue social :*** *maintenir un dialogue constructif entre le syndicat, les salariés et la direction, contribuant ainsi à résoudre les conflits et à maintenir un climat social satisfaisant au sein de l'entreprise.*

Principaux rôles du Délégué Syndical - DS

- ***Représentation des salariés :*** *: Le DS représente les intérêts des membres du syndicat et de l'ensemble des salariés, en relayant leurs préoccupations auprès de la direction.*
- ***Négociations collectives :*** *Il participe aux négociations sur les accords collectifs, comme les conventions de branche ou les accords d'entreprise, concernant des sujets tels que les salaires, le temps de travail, les conditions de travail, etc.*
- ***Information et sensibilisation des salariés :*** *informer les employés sur leurs droits, les activités du syndicat, ainsi que sur les enjeux sociaux et économiques qui les concernent.*
- ***Participation aux instances représentatives :*** *dans les entreprises de moins de 300 salariés, il peut siéger au CSE.*
- ***Soutien en cas de conflit :*** *Il soutient les salariés en cas de licenciements, de conflits ou de litiges avec la direction, en les conseillant sur leurs droits et les démarches à entreprendre.*
- ***Promotion du dialogue social :*** *maintenir un dialogue constructif entre le syndicat, les salariés et la direction, contribuant ainsi à résoudre les conflits et à maintenir un climat social satisfaisant au sein de l'entreprise.*

Représentant de Section Syndicale - RSS

- ***Représentation des salariés :*** *: Le RSS représente les intérêts des membres du syndicat et de l'ensemble des salariés, en relayant leurs préoccupations auprès de la direction.*
- ***Coordination des activités syndicales:*** *Le RSS organise et coordonne les activités de la section syndicale au sein de l'entreprise, en mobilisant les membres et en assurant la bonne marche de l'organisation.*
- ***Information et sensibilisation des salariés :*** *Le RSS informe les salariés sur leurs droits, les activités du syndicat et les enjeux auxquels ils sont confrontés, notamment en matière de conditions de travail, de droits sociaux et de législation. Le RSS peut également jouer un rôle dans la formation des membres aux enjeux syndicaux et à l'engagement collectif.*
- ***Négociations :*** *Bien qu'il n'est pas en responsabilité des négociations, le RSS peut participer à ces discussions, notamment sur des questions spécifiques qui relèvent de sa section.*
- ***Création d'un lien de confiance:*** *Il travaille à établir un rapport de confiance entre les salariés et les instances dirigeantes, contribuant à un climat social serein.*

- ***Collecte des revendications :*** *Il recueille les revendications des salariés de la section et les transmet à la direction ou au délégué syndical pour qu'elles soient prises en compte.*

Principaux rôles du Délégué Syndical Central - DSC

- ***Représentation des salariés :*** *Le DSC représente l'ensemble des salariés d'une entreprise, particulièrement sur des questions qui dépassent les enjeux locaux et qui concernent plusieurs établissements.*
- ***Coordination des actions syndicales :*** *: Il assure la coordination des actions syndicales entre les différents lieux de travail, veillant à ce que les décisions et les revendications soient harmonisées à l'échelle de l'entreprise.*
- ***Négociations collectives :*** *Le DSC participe aux négociations des accords collectifs qui impactent l'ensemble des salariés, tels que négociations annuelles obligatoires (NAO)*
- ***Information des membres :*** *Il informe les salariés des décisions prises au niveau central et des résultats des négociations, s'assurant que les employés soient au courant des enjeux qui les concernent.*
- ***Collecte des revendications :*** *: Le DSC recueille et synthétise les revendications et préoccupations des salariés issus de différents sites, ce qui lui permet de porter des demandes cohérentes et représentatives lors des négociations*
- ***Promotion du dialogue social :*** *maintenir un dialogue constructif entre le syndicat, les salariés et la direction, contribuant ainsi à résoudre les conflits et à maintenir un climat social satisfaisant au sein de l'entreprise.*
- ***Suivi des accords et engagements :*** *Le DSC veille à la mise en œuvre des accords négociés, s'assurant que les engagements pris par la direction sont respectés et que les droits des salariés sont protégés.*

Principaux rôles du Représentant de proximité - Rpx

- ***Écoute et dialogue :*** *: Le Rpx est en contact direct avec les salariés, recueillant leurs préoccupations, suggestions et revendications. Il établit un dialogue régulier pour s'assurer que la voix des employés est entendue.*
- ***Médiation :*** *: Il peut agir en tant qu'intermédiaire lors de conflits ou de tensions entre les salariés et la direction, cherchant à résoudre des problèmes à un niveau local avant qu'ils ne s'intensifient.*
- ***Information des salariés :*** *: Le Rpx informe les employés sur leurs droits, les actions du syndicat et les enjeux sociaux et économiques qui les concernent, contribuant à sensibiliser et à former les membres.*
- ***Relais d'informations :*** *Il sert de lien entre les salariés et les instances supérieures du syndicat, assurant que les préoccupations locales sont communiquées et prises en compte lors des négociations ou discussions avec la direction.*
- ***Promotion de l'engagement syndical :*** *Le Rpx encourage la participation des salariés aux activités syndicales, renforçant ainsi l'unité et la solidarité au sein du groupe.*
- ***Suivi des conditions de travail :*** *Il veille à ce que les conditions de travail respectent les normes et engage un dialogue avec la direction sur des questions telles que la santé, la sécurité et le bien-être des employés.*